



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Peu de châtaignes d'eau dans la rivière Yamaska

Le mardi 6 septembre 2022 – Les travaux de contrôle de la châtaigne d'eau menés depuis 2019 dans la rivière Yamaska continuent de démontrer leur grande efficacité. Les équipes de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) n'ont retiré cet été que 3 mètres cubes (m³) de cette espèce exotique envahissante (EEE), soit une baisse de 76,7% du volume amassé en 2021 (12,9 m³).

Il faut éviter de se réjouir trop rapidement. Cette diminution draconienne pourrait être ponctuelle et nous pourrions voir une remontée l'année prochaine, signale Alexandre Joly, gestionnaire de projets à l'OBV Yamaska « La colonne d'eau en juin était 80 cm plus haute que la moyenne mensuelle par rapport à 2021. Ça pourrait avoir nuit à la germination des plants. Des eaux plus basses pourraient permettre à plus de noix de faire des plants. Nous en aurons une meilleure idée l'an prochain lorsque nous continuerons nos travaux de contrôle », explique-t-il.

La mauvaise nouvelle est que des colonies de châtaigne d'eau ont été trouvées dans le grand lac Saint-Pierre, en aval de l'embouchure de la rivière Yamaska et dans un méandre. La présence de la châtaigne d'eau dans le lac Saint-Pierre est très inquiétante, soutient M. Joly. « Une surveillance accrue devra être assurée dans les prochaines années pour éviter que ces zones ne s'agrandissent et des travaux de contrôle de cette EEE devront être réalisés pour les contenir. Le lac est un habitat idéal pour la châtaigne et la configuration des méandres change au fil des ans, ce qui rend l'accès aux colonies inégal d'une année à l'autre », indique-t-il.

Un travail de surveillance et de contrôle de cette EEE, soutient M. Joly, est incontournable pour limiter ses impacts. « Un suivi annuel serré des colonies du lac Saint-Pierre et une détection plus étendue des méandres aideront à prévenir la colonisation de celui-ci. L'ensemble du projet de la rivière Yamaska vise à protéger le lac Saint-Pierre contre l'envahissement par la Châtaigne d'eau. Ces efforts doivent se poursuivre », insiste-t-il.

En 2019, lors de la première année du projet de détection et de contrôle de la châtaigne d'eau, les techniciens de l'OBV ont retiré 41,7 m³ de ces plants. L'année suivante, ce sont 9,2 m³ de ces plants qui ont été amassés. Puis en 2021, les travaux de contrôle ont permis d'arracher 12,9 m³.

La zone contrôlée s'étend du pont de la route 112, à Saint-Césaire, jusqu'au lac Saint-Pierre et ses méandres. La rivière noire, du barrage à Saint-Pie jusqu'à son embouchure avec la rivière Yamaska, a également été sillonnée. En tout et pour tout, ce sont 128 kilomètres de cours d'eau qui ont été surveillés.

Encore cette année, l'OBV Yamaska a pu bénéficier des aides financières de la Fédération de la faune du Québec, de Conservation de la Nature du Canada et du Ministère Pêches et Océans Canada, par l'entremise du Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril, ainsi que de la municipalité de Saint-Hyacinthe. La municipalité de Saint-Damase a également contribué au projet par son implication logistique.

L'OBV Yamaska est une table de concertation mandatée par le gouvernement du Québec pour élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE), en faire la promotion et suivre sa mise en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin versant de la rivière Yamaska. La mission de l'OBV et les objectifs du PDE s'inscrivent dans le cadre d'une gestion durable de l'eau.

-30-

Pour information

Michel Laliberté

Responsable des communications

OBV Yamaska

michel.laliberte@obv-yamaska.qc.ca

450 578-2015